

Monsieur Ludovic Toro
Maire de Coubron
Mairie de Coubron
133, rue Jean-Jaurès
93470 Coubron

Suresnes, le 29 janvier 2018

Objet : Information sur l'avancement du chantier de démolition des bâtiments du Fort de Vaujours

Monsieur le Maire,

Les opérations de démolition au fort de Vaujours se sont poursuivies tout au long de l'année 2017 et sont toujours en cours.

Sachez que la nature détaillée des travaux ainsi que tous les résultats des mesures de contrôles, réalisées à notre initiative ou à la demande d'experts, sont partagés régulièrement et systématiquement avec les autorités compétentes. En outre, un bilan est également fait trois fois par an à la Commission de Suivi de Site (CSS) qui réunit élus, associations, salariés de Placoplatre, experts et services de l'Etat.

Toutes les recommandations appropriées sont mises en œuvre sur le site.

L'Autorité de Sureté Nucléaire (ASN) est ainsi régulièrement informée de l'avancement du chantier et procède à des inspections à son initiative. Cet été par exemple, lorsque nous avons découvert quelques dépôts sauvages d'objets métalliques divers, avec un marquage radiologique (voir le détail plus bas), l'ASN et les services de l'Etat ont été immédiatement avertis par nos soins. L'ASN a d'ailleurs souligné en CSS la bonne gestion de cet évènement par Placoplatre.

Il est important de noter que les impacts sanitaires et environnementaux de ces découvertes pour les riverains sont nuls.

Si nul ne conteste la nécessité d'une transparence complète pour répondre aux interrogations des uns et des autres, nous déplorons le détournement, par certains, des informations fournies par Placoplatre pour diffuser des propos anxiogènes, relayés sans discernement sur les réseaux sociaux et divers médias. La confusion est volontairement entretenue entre la nature des travaux du CEA, leur finalité et le chantier de dépollution et de démolition actuel. Aucun élément objectif, donnée historique, mesure réalisée ou découverte inopinée, ne peut étayer ces colportages récurrents.

Il faut malheureusement vivre aujourd'hui avec cette absence de déontologie qui ne cherche surtout pas à équilibrer les objurgations calomnieuses, en offrant une chance à des propos contradictoires.

Le projet mené par Placoplatre consiste à assainir définitivement cette friche industrielle puis, après exploitation du gypse, à reconstituer un espace naturel pour le public. Personne n'a proposé d'alternative crédible à ce projet qui se veut un chantier exemplaire avec, notamment, la mise en œuvre de dispositions bien plus exigeantes que celles prises lors de l'abandon du site et bien au-delà de la seule réglementation. Placoplatre offre la seule solution pour traiter définitivement cette friche.

Aussi, au lieu de vouloir ralentir en permanence le travail sérieux, mené depuis plusieurs mois maintenant, nous demandons que certains inversent enfin leur logique d'obstruction pour contribuer positivement à cet effort, en offrant des éclairages argumentés sur les différentes thématiques et en faisant des propositions constructives et réalistes pour que, 20 ans après son abandon, ce site soit enfin complètement dépollué.

Si Placoplatre souhaite ouvrir une carrière sur ce site, c'est avant tout pour pouvoir continuer d'approvisionner l'usine de Vaujours, plus grand site de transformation de gypse au monde. Sa localisation, au cœur de la région parisienne et de ses réseaux de communication, lui permet d'alimenter un marché de proximité unique : plus de 20 millions d'habitants dans un rayon de 150 km, avec la meilleure solution environnementale en termes de transports.

Quelle est la situation à ce jour ?

Radiologie :

Le chantier de terrassement en cours a été suspendu à notre initiative, en août 2017, suite à la découverte d'objets divers lors du travail de dépollution pyrotechnique. Sous le contrôle de l'équipe de radioprotection présente sur site, les objets ont été bâchés, une signalétique mise autour de ces découvertes et une balise supplémentaire installée. Des prélèvements de terre ont également été effectués sur place pour une analyse ultérieure en laboratoire. Enfin, une nouvelle sensibilisation à la radioprotection de l'ensemble des opérateurs travaillant sur le chantier a été dispensée par le prestataire référent sur ce sujet.

Après analyse, la pollution a été caractérisée ainsi : il s'agit d'un marquage à l'uranium manufacturé.

L'évaluation dosimétrique faite a posteriori a montré que le pyrotechnicien aurait pu recevoir au maximum une dose efficace interne de 0,5μSv en une heure, soit 2000 fois moins que la dose publique annuelle autorisée (1mSv).

Depuis, les zones ont été curées avec contrôle du retour au niveau environnemental. Les objets et terres seront envoyés en filière spécialisée (ANDRA).

Eaux :

Tenant compte du souhait des associations de renforcer les contrôles menés dans la nappe de Brie, trois nouveaux piézomètres ont été installés en novembre pour la surveillance des eaux souterraines. Leur emplacement a été validé par un hydrogéologue expert, mandaté par la CSS, pour confirmer la circulation des eaux de ruissellement et des nappes.

L'expertise du laboratoire de la Préfecture de Police de Paris a également été sollicitée par la CSS. Toutes les analyses faites depuis 2015 ont donc été étudiées par le laboratoire qui indique dans son rapport :

- Peu de dépassements relevés : SO₄, MES, F, As, Mn, Pb, Se, Hexogène et Octogène
- Depuis décembre 2015, tendance dans le temps stable voire à l'amélioration
- Suivi conséquent et rigoureux qui ne montre pas d'impact de l'activité sur la qualité des eaux depuis décembre 2015.

Quelques recommandations formulées vont compléter le dispositif de surveillance.

Air : Contrôle radiologique de l'air

Les Appareils Portatifs Autonomes (APA), qui sont placés au plus près des chantiers, n'ont détecté aucune valeur supérieure à la limite de détection. En limite du périmètre, aux quatre points cardinaux, les balises de mesure en continu n'ont détecté aucune anomalie, en dehors d'élévations ponctuelles de radon naturel. La limite de détection est fixée suffisamment basse pour détecter rapidement un éventuel événement.

Les communes de Vaujours et Villeparisis ont des balises qui mesurent l'air en continu: aucune anomalie dépassant la limite de détection.

Démolition :

48 bâtiments désamiantés ; 82 bâtiments démolis. Seuls l'amiante, le bois et la ferraille ont été sortis du site.

Que va-t-il se passer dans les prochains mois ?

La démolition des bâtiments et des infrastructures hors fort central va se poursuivre au cours des prochains mois. Nous souhaitons pouvoir déposer, pour instruction, un dossier de demande d'autorisation d'exploitation au cours de l'année 2018.

Nous restons disponibles pour apporter tous les informations nécessaires à votre compréhension du dossier, et sommes également prêts à participer à des réunions que vous pourriez souhaiter organiser sur ce sujet.

En espérant répondre à vos attentes, je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'expression de ma considération la meilleure.



Jean-Luc Marchand
Directeur Industriel et des Carrières

